



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Dossier de presse

PRÉSENTATION PRÉPARATION RENTRÉE 2023

Conférence de presse

Mercredi 11 janvier 2023 • 11 h 30

Rectorat de l'académie d'Aix-Marseille • Salle Dévoluy

Contacts presse

Marie Gaidoukoff

Responsable du pôle communication

04 42 91 71 10 • 06 89 10 02 55

marie.gaidoukoff@region-academie-paca.fr

Lilia Benlabidi

Chargée des relations presse

04 42 91 71 18 • 06 28 91 36 37

lilia.benlabidi@ac-aix-marseille.fr

www.ac-aix-marseille.fr



@acaixmarseille



acaixmarseille



Académie Aix-Marseille

SOMMAIRE

CONTEXTE NATIONAL

Le budget : projet de loi de finances 2023 5

Perspectives 2023 5

- Lancement de l'École du futur
- Une nouvelle hausse du taux d'encadrement dans le 1^{er} degré pour garantir la réussite de tous les élèves
- Renforcement des moyens dédiés à l'accompagnement des élèves en situation de handicap

CONTEXTE ACADÉMIQUE

Les caractéristiques structurelles, sociales et territoriales. 7

- Les disparités sociales
- Les disparités géographiques et démographiques
- Premier degré : focus sur les territoires alpins

Constat 2022 et prévision 2023 8

- Établissements du 1^{er} degré
- Établissements du 2nd degré

Les moyens supplémentaires pour la rentrée 2023 9

- Rentrée 2023 dans le 1^{er} degré
- Rentrée 2023 dans 2nd degré
- 2nd degré : FOCUS sur le soutien à la voie professionnelle

Conseil National de la Refondation (CNR) : des moyens pour accompagner des nouvelles méthodes de travail 12

- Appel à manifestation d'intérêt (AMI) : l'innovation dans la forme scolaire
- Les TNE (Territoires Numériques Educatifs)
- Le dispositif SNU (Service National Universel)
- Le service civique
- Le Dispositif « Pass Sport »
- Les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 (JOP)

La future cité scolaire internationale de Marseille. 17



CONTEXTE NATIONAL

Budget : projet de loi de finances 2023

Avec un budget de plus de **59 milliards d'euros en 2023, en augmentation de 6,5 %**, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse porte l'ambition de bâtir une École de la réussite de tous les élèves, qui réduit les inégalités et prépare l'avenir de notre pays.

Cette hausse inédite se répercutera sur la rémunération des personnels, une revalorisation nécessaire et une réponse forte au défi de l'attractivité des **métiers de l'enseignement**.

Déployée à partir de la rentrée 2023, cette hausse correspondra à 10 % d'augmentation moyenne des rémunérations et une enveloppe de **1,9 milliard d'euros** pour sa mise en œuvre.

Cet effort se situe dans la continuité des revalorisations successives, intervenues en particulier dans le cadre du Grenelle de l'Éducation et de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires.

Les autres personnels de l'éducation, notamment les personnels sociaux et de santé, les personnels administratifs et techniques et ceux d'encadrement, bénéficieront également d'une revalorisation, à hauteur de **66 millions d'euros en 2023**. Le champ des bénéficiaires de l'indemnité versée aux personnels exerçant en éducation prioritaire sera élargi pour mieux reconnaître l'engagement dans ces établissements.

Cette revalorisation doit solidifier les bases sur lesquelles est construite notre École et bâtir **une École qui donne sa chance à tous, plus égalitaire et plus inclusive**.

L'objectif d'égalité des chances se traduira également par l'extension de nombreux dispositifs comme les Cordées de la réussite ou encore les Territoires éducatifs ruraux (TER).

Enfin, une École égalitaire est une **École plus inclusive**, ainsi **4 000 postes supplémentaires d'Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)** seront créés à la rentrée 2023.

Perspectives 2023

Lancement de l'École du futur

Construite à partir de l'expérimentation de **Marseille en grand**, le lancement de l'École du futur est en route. Dans le cadre du « **CNR Education - Notre École faisons-la ensemble** », des concertations ont lieu depuis octobre 2022 dans tous les établisse-

ments qui le souhaitent, déclinant au plus proche du terrain les enjeux d'éducation et permettant ainsi de construire des projets adaptés aux besoins du terrain.

Le Président de la République a annoncé la création d'un **fonds d'innovation pédagogique doté de 500 millions d'euros sur 5 ans** pour soutenir ces projets de terrain.

Ces financements arriveront dans toutes les écoles et tous les établissements volontaires dès 2023 : **150 millions d'euros seront ainsi déployés**.

En complément, l'augmentation budgétaire permet de répondre aux aspirations de la jeunesse en matière d'engagement. L'année 2023 verra l'approfondissement du déploiement du Service national universel et la poursuite de la dynamique en faveur du Service civique.

Une nouvelle hausse du taux d'encadrement dans le 1^{er} degré pour garantir la réussite de tous les élèves

La **baisse démographique** qui s'accroît en 2023 offre l'occasion de **poursuivre l'amélioration des taux d'encadrement** qui est un facteur de réussite des élèves.

L'année scolaire 2023-2024 va être marquée par une **forte baisse du nombre d'élèves** accentuant une évolution démographique continue depuis quelques années. Une baisse de 64 000 élèves dans le 1^{er} degré public et environ 800 élèves dans le 2nd degré public est ainsi prévue à la prochaine rentrée.

En raison de la priorité donnée à l'École, le Gouvernement fait le choix de préserver l'emploi enseignant en utilisant cette baisse démographique en faveur de redéploiements pour améliorer le taux d'encadrement dans le 1^{er} degré et poursuivre les politiques prioritaires dans le 2nd degré.

Renforcement des moyens dédiés à l'accompagnement des élèves en situation de handicap

Grâce à la création de près de 27 000 emplois d'AESH depuis 2017, plus de 430 000 élèves en situation de handicap sont scolarisés et bénéficient d'un accompagnement lorsque cela est prévu par les notifications CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées).

Cet effort sera poursuivi avec la **création de 4 000 emplois supplémentaires d'AESH à la rentrée scolaire 2023**.



CONTEXTE ACADÉMIQUE

Les caractéristiques structurelles, sociales et territoriales

Le territoire de l'académie d'Aix-Marseille est marqué par de fortes disparités démographiques, géographiques et sociales.

Il est composé de 4 départements (*chiffres INSEE au 1^{er} janvier 2022*)

- Les Alpes-de-Haute-Provence (165 582 habitants)
- Les Hautes-Alpes (141 059 habitants)
- Les Bouches-du-Rhône (2 062 499 habitants)
- Le Vaucluse (562 928 habitants)

Les disparités sociales

Le taux de pauvreté est élevé dans les départements de l'académie d'Aix-Marseille (*chiffres INSEE 2019*)

- Le Vaucluse 19,7 %
- Les Bouches-du-Rhône 18,3 %
- Les Alpes-de-Haute-Provence 16,6 %
- Les Hautes-Alpes 13,9 %

Le taux de pauvreté de tous les départements est supérieur à la moyenne métropolitaine 14,6 % (*chiffres INSEE 2020*) à l'exception des Hautes-Alpes (13,9 %).

La lutte contre les inégalités territoriales constitue une priorité ministérielle et académique.

Le dédoublement des classes de CP et CE1 en réseaux d'éducation prioritaire permet aux élèves les plus fragiles de progresser et d'acquérir des savoirs fondamentaux comme lire, écrire, compter, respecter autrui.

Depuis la rentrée scolaire 2017, les moyens alloués dans le dédoublement des classes en éducation prioritaire ne cessent de progresser.

Les disparités géographiques et démographiques

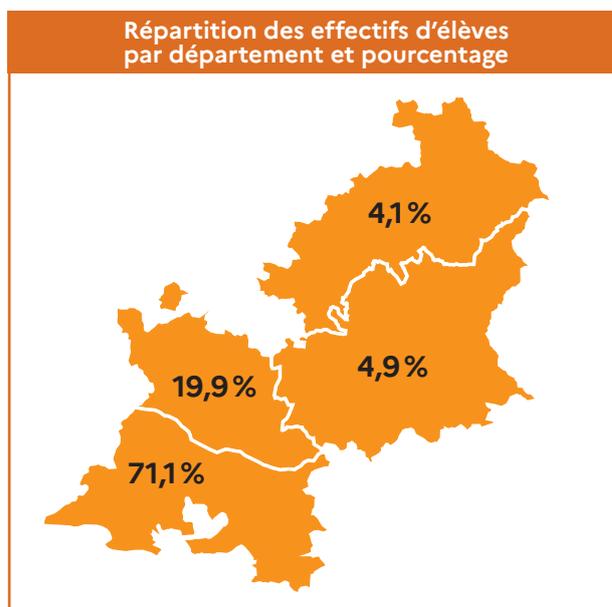
Dans les départements alpins, Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes, la population est essentiellement rurale, à l'inverse de celle des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse.

Ainsi :

- Plus de 70 % des élèves des 1^{er} et 2nd degrés sont scolarisés dans le département des Bouches-du-Rhône
- Le département de Vaucluse représente près de 20 % des effectifs
- Les départements des Alpes-de-Haute-Provence

et des Hautes-Alpes scolarisent respectivement 4,9 % et 4,1 % des élèves.

L'académie d'Aix-Marseille poursuit une politique active de soutien à la ruralité qui se caractérise notamment par l'attribution de moyens d'enseignement supérieurs à la moyenne académique afin de prendre en compte les réalités géographiques et démographiques.



Répartition des élèves du 1^{er} et du 2nd degré par département (rentrée 2022)¹ :

	1 ^{er} degré (dont privé sous et hors contrat)	2 nd degré (hors post-bac dont privé sous contrat)	Total
Alpes-de-Haute-Provence	13 932	12 468	26 450
Hautes-Alpes	11 637	10 763	22 400
Bouches-du-Rhône	208 956	176 652	385 608
Vaucluse	56 956	50 588	107 544
Académie	291 531	250 471	542 002

¹ Source : Service interacadémique des études et des statistiques (SIA-ES)

Premier degré : focus sur les territoires alpins

L'académie d'Aix-Marseille accorde une grande attention aux territoires ruraux notamment dans les départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes avec pour ambition :

- d'accompagner les écoles rurales isolées via des projets pédagogiques ambitieux en sciences, apprentissage des langues vivantes, usages du numérique ;
- de sécuriser les parcours des élèves en rupture scolaire.

Dans le cadre du « CNR Éducation - Notre École faisons-la ensemble » lancé à la rentrée 2022 par le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse pour encourager une réflexion collective autour de l'école et de l'éducation, des temps de présentation des enjeux scolaires territoriaux ont eu lieu à destination des élus autour des questions de démographie scolaire et des projets visant à faire de l'école un levier de dynamisation des territoires.

Constat 2022 et prévision 2023

Dans les établissements du 1^{er} degré

Une baisse de **2 297 élèves** est attendue à la rentrée 2023.

Constat et évolution des effectifs des élèves du 1^{er} degré (public)

	Constat 2022	Prévision 2023	Variation 2022-2023
Alpes-de-Haute-Provence	13 184	13 213	+29
Hautes-Alpes	10 590	10 457	-133
Bouches-du-Rhône	183 911	182 423	-1 488
Vaucluse	50 600	49 895	-705
Académie	258 285	255 988	-2 297

Dans les établissements du 2nd degré

Une hausse de **1 354 collégiens et lycéens public** (hors EREA) est prévue pour la rentrée 2023.

Constat et prévision des effectifs des élèves du 2nd degré (public)

	Constat 2022	Prévision 2023	Variation 2022-2023
Collèges (y compris SEGPA et ULIS)	119 632	120 141	+509
Lycées généraux , technologiques (y compris SGT, hors Post-bac)	56 450	57 077	+627
Lycées professionnels (y compris SEP et FC)	22 180	22 461	+281
Post-baccalauréat (STS et CPGE)	8 961	8 898	-63
Académie	207 223	208 577	+1 354

Constat et prévision d'effectifs pour les collèges publics dans les départements

	Constat 2022	Prévision 2023	Variation 2022-2023
Alpes-de-Haute-Provence	6 759	6 904	+145
Hautes-Alpes	5 841	5 869	+28
Bouches-du-Rhône	82 969	83 159	+190
Vaucluse	24 063	24 209	+146
Académie	119 632	120 141	+509

Les moyens supplémentaires pour la rentrée 2023

L'académie d'Aix-Marseille comprend plus de 53 000 personnels, dont environ 38 000 enseignants.

À la rentrée scolaire 2023, l'académie d'Aix-Marseille bénéficiera d'une dotation de **49 moyens d'enseignement supplémentaires dans le 2nd degré** ainsi que **2 emplois administratifs et 1 CPE et 1 personnel de direction**.

L'académie est également en attente d'une dotation supplémentaire d'AESH.

Rentrée 2023 dans le 1^{er} degré

1) Évolution des effectifs

À la rentrée 2023, les effectifs devraient connaître une baisse de 2 297 élèves.

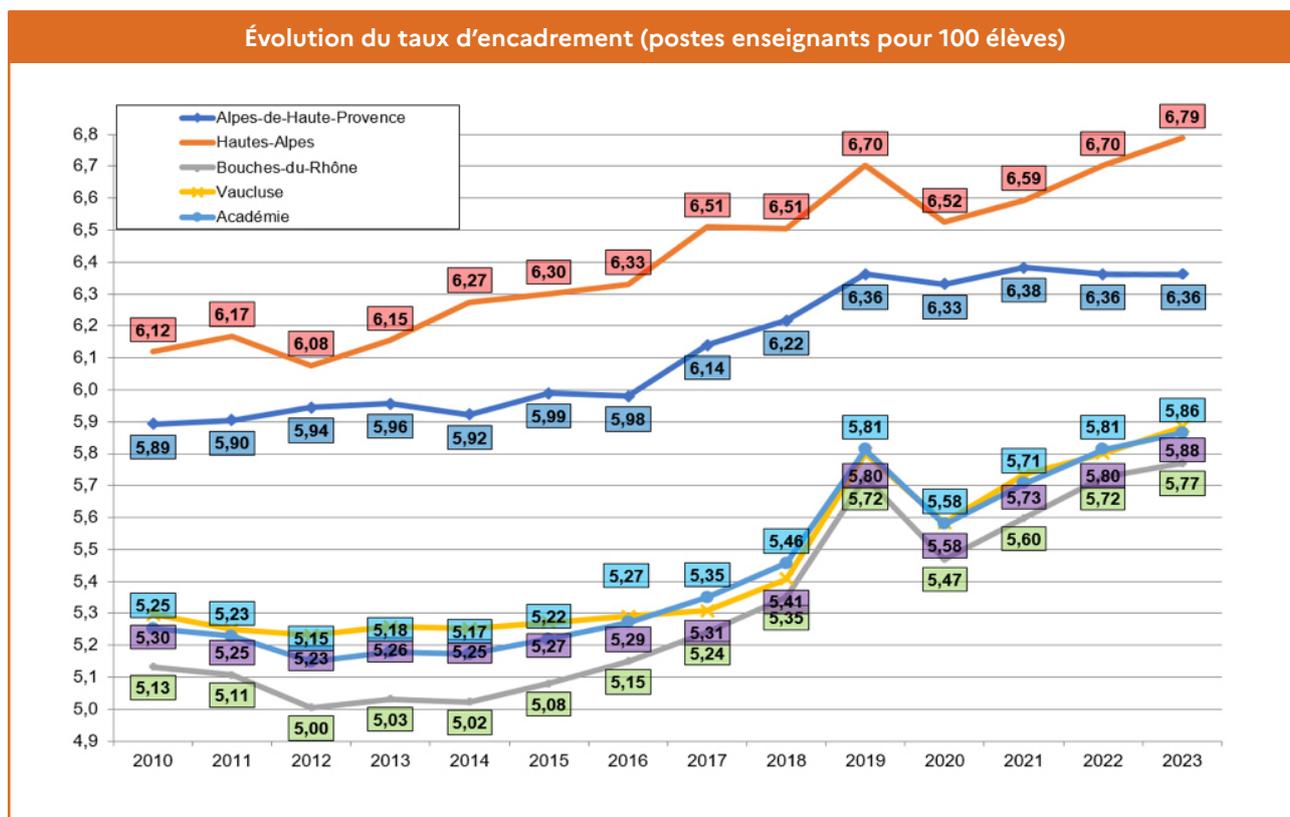
On constate une baisse de **5 618 élèves** dans les quatre départements de l'académie sur les cinq dernières années. Cette baisse devrait atteindre 7 915 élèves si on y intègre les prévisions pour la rentrée 2023.



Évolution du nombre des élèves sur les 5 dernières rentrées scolaires (2018-2022) et prévision 2023

	2018	2019	2020	2021	2022	2023 prévision	Écart prévisions constat 2018-2023	Évolution prévision- nelle des effectifs RS 2023
Alpes-de-Haute-Provence	13 515	13 288	13 210	13 121	13 184	13 213	-302	+29
Hautes-Alpes	11 148	11 067	10 879	10 738	10 590	10 457	-691	-133
Bouches-du-Rhône	187 173	187 446	186 248	184 583	183 911	182 423	-4 750	-1 488
Vaucluse	52 067	51 922	51 308	50 894	50 600	49 895	-2 172	-705
Académie public	263 903	263 723	261 645	259 336	258 285	255 988	-7 915	-2 297

2) L'évolution de la dotation académique en terme de moyens d'enseignement



Dans un contexte de baisse démographique, la dotation académique, ainsi que les dotations départementales seront stables à la rentrée 2023.

Cette stabilité du nombre d'emplois à la rentrée 2023 ainsi que les dotations supplémentaires des années antérieures ont permis une progression significative du P/E.²

Ainsi, sur la période 2018-2023, la dotation académique en emplois du 1^{er} degré a été abondée de 773 emplois alors que sur la même période les effectifs accueillis dans le 1^{er} degré public ont connu une forte décroissance, moins 7 915 élèves.

Les moyens supplémentaires ont par ailleurs permis de :

- limiter les classes de grande section de maternelle, CP et CE1 à 24 élèves sur tous les territoires ;
- poursuivre le dédoublement des classes de grande section de maternelle en éducation prioritaire, engagé depuis la rentrée 2020 ;
- poursuivre les efforts déjà engagés en faveur d'une école pleinement inclusive.

Rentrée 2023 dans le 2nd degré

Répartition des mesures de rentrée dans le 2nd degré (public) en moyens d'enseignement dans les départements pour les collèges et entre les lycées généraux et professionnels.

L'académie bénéficie de l'attribution de 49 moyens d'enseignement supplémentaires dans un contexte national de baisse de 481 moyens d'enseignement.

La répartition académique de ces moyens supplémentaires a porté en priorité :

- sur les collèges des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse qui ont connu à la rentrée 2022 une progression d'effectifs ;
- sur les lycées professionnels, afin d'accompagner les évolutions de l'offre de formation notamment.

Les lycées bénéficieront également de moyens d'enseignement supplémentaires.

² Deux indicateurs servent à mesurer les moyens mis à la disposition des départements pour assurer l'encadrement des élèves du premier degré public : le ratio donnant le nombre de postes d'équivalent temps plein (ETP) pour cent élèves (P/E) et le ratio du nombre moyen d'élèves par classe (E/C).

Moyens supplémentaires d'enseignement rentrée scolaire 2023	
Alpes-de-Haute-Provence	1
Hautes-Alpes	0
Bouches-du-Rhône	25
Vaucluse	6
Total Collèges	+32
Lycées professionnels	7
Lycées	10
Total 2nd degré	+49

Les mesures de rentrée doivent permettre de :

1. Assurer le développement des dispositifs de scolarisation des élèves en situation de handicap.
2. Assurer le développement du dispositif spécifique Mare Nostrum et de l'expérimentation EPS.
3. Généraliser l'heure et demie de mathématiques pour tous les élèves de première générale qui ne suivent pas l'enseignement de spécialité mathématiques.
4. Renforcer la mixité sociale par l'ouverture de sections internationales dans les collèges les plus défavorisés.

Pour les lycées, la dotation complémentaire permettra d'accompagner la mise en place des mathématiques en classe de première et le CYPES (Cycle Pluridisciplinaire d'Études Supérieures) implanté au lycée Thiers.

2nd degré : FOCUS sur le soutien à la voie professionnelle

L'attribution de moyens en lycée professionnel vise à accompagner les créations de formations professionnelles et augmenter les capacités.

Une évolution visant à favoriser le rapprochement des formations par pôles de compétences et familles de métiers dans les établissements, est conduite en étroite collaboration par la région académique, le conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF).

Les priorités proposées dans l'académie d'Aix-Marseille :

- Le renforcement du pôle de compétences design et métiers d'art au LPO Diderot de Marseille
- La diversification des formations de l'établissement régional d'enseignement adapté (EREA) des Pennes-Mirabeau
- La création d'un pôle Système numérique au LPO Rempart-Vinci de Marseille
- La création d'un pôle sécurité au LPO Paul Arène de Sisteron de manière expérimentale pour 5 ans (avec un bilan intermédiaire qui sera effectué au bout de 3 années d'existence en 2025)
- La création de CAP accompagnant éducatif Petite Enfance (AEPE) dans les secteurs plus ruraux des LP Beau de Rochas à Digne (04) et LP Mongrand à Port-de-bouc (13).





Conseil National de la Refondation (CNR) : des moyens pour accompagner de nouvelles méthodes de travail

Le Conseil national de la Refondation (CNR), lancé le 8 septembre par le Président de la République, vise à mettre en œuvre une nouvelle méthode pour construire, ensemble et au plus près des Français, les solutions concrètes sur les grandes transformations à venir.

Neuf grandes thématiques correspondant aux grandes transitions à venir ont été sélectionnées : climat & biodiversité, bien vieillir, souveraineté économique, futur du travail, santé, éducation, logement, jeunesse et numérique.

Sur le volet éducatif, des initiatives de nature à améliorer la réussite et le bien-être des élèves et à réduire les inégalités scolaires ont été initiées sur les territoires de l'académie.

La démarche de concertation et de remontée de projets est à ce jour bien engagée. Sous l'impulsion des IA-DASEN (inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale), des réunions d'information ont été conduites dans chaque réseau académique, l'unité infra-académique de référence.

Intentions de concertations signalées (chiffres du 3/01/23) :

470 établissements :

- 453 établissements publics : 370 écoles, 56 collèges, 27 lycées
- 17 établissements privés : 8 écoles, 2 collèges, 7 lycées

	écoles	collèges	lycées	Total
Alpes-de-Haute-Provence	31	12	2	45
Hautes-Alpes	36	6	2	44
Bouches-du-Rhône	239	26	14	279
Vaucluse	64	12	9	85
Privé	8	2	7	17
Total	378	58	34	470

115 projets en cours de rédaction

- Département 04 : 9
- Département 05 : 10
- Département 13 : 88
- Département 84 : 8
- Privé : 0

Appel à manifestation d'intérêt (AMI) : l'innovation dans la forme scolaire

L'AMI, opéré par la Banque des Territoires pour le compte de l'État dans le cadre de France 2030, est doté d'une enveloppe globale de 250 millions d'euros et vise à soutenir la conception et l'expérimentation de nouvelles formes scolaires qui facilitent les coopérations et les apprentissages pour s'adapter aux besoins des élèves.

Projets lauréats de la première vague dans l'académie d'Aix-Marseille

• **Refondation des temps de l'enfant : continuité des temps et communauté éducative au service des petites Marseillaises et petits Marseillais** (porteurs du projet : académie d'Aix-Marseille, CANOPÉ, Aix-Marseille Université)

Afin de refondre les temps de l'enfant, concourir à l'épanouissement des élèves et à leur réussite scolaire, la Direction académique des Bouches-du-Rhône et la ville de Marseille axent leur projet autour de trois thématiques : l'innovation pédagogique, l'offre périscolaire et extra-scolaire et l'aménagement du bâti. Les dispositifs envisagés afin de concrétiser ce projet sont divers, du parcours linguistique continu aux espaces d'innovation collaborative, à l'opérateur associatif intégré dans un parcours pédagogique ou encore la sécurisation de l'accès à l'école.

• **Bien à l'école** (académie d'Aix-Marseille partenaire du projet)

Le projet Bien à l'école vise à améliorer la persévérance scolaire au cours des cycles 3 et 4 en agissant sur trois axes : les interactions enseignants-élèves, le bien-être des élèves à l'école et les relations avec les parents d'élèves.

Le Plan Marseille en grand

La démarche est basée sur deux principes : donner plus d'autonomie aux écoles et leur donner les moyens de cette autonomie.

Les écoles innovantes

82 % des écoles du futur relèvent de l'éducation prioritaire ou de l'éducation accompagnée.

- 67 écoles sont engagées à ce jour (et bientôt 72)
- 11 900 élèves et 808 enseignants sont engagés

Elles développent des projets regroupés en six thématiques :

- Éducation Physique et Sportive
- Arts et culture
- Espaces apprenants
- Éducation au Développement Durable
- Maths et sciences
- Langue Vivante et international

L'ensemble des thématiques se rejoignent sur un triple objectif :

- Renforcer la réussite scolaire en améliorant les apprentissages des fondamentaux
- Renforcer le bien-être de l'élève
- Renforcer le lien avec les parents et l'ensemble des acteurs locaux

Chaque école a choisi le projet qu'elle développe dans le but essentiel de mieux faire réussir les élèves dans les apprentissages fondamentaux.

L'opération « Marseille en grand » a vocation à être un espace d'innovation dont certains éléments pourront être étendus au niveau national.

20 micro structures créées dans le cadre du plan « Marseille en grand » : 10 micro-collèges et 10 micro-lycées

Une microstructure a pour objectif de ramener vers l'école les élèves décrocheurs ou déjà décrochés en leur proposant, grâce à un parcours et un accompagnement scolaires adaptés à leurs besoins, d'obtenir un diplôme et de poursuivre leurs études, en lycée ou dans le supérieur. Chaque microstructure a élaboré un projet pédagogique original, à l'initiative des équipes. Les micro-lycées offrent quant à eux un large éventail de formations diplômantes, des baccalauréats généraux et STMG aux baccalauréats professionnels et aux CAP. Le micro-lycée Saint-Exupéry prépare par ailleurs les élèves aux diplômes des métiers du sport et de l'animation.

Le réseau des microstructures

Le nombre de microstructures ouvertes à la rentrée 2022, auxquelles s'ajoutent les deux existantes du collège Prévert et du lycée Diderot, permettent de constituer un véritable réseau. Les coordonnateurs travaillent ensemble, pour le plus grand profit des élèves. Ce réseau est à la fois pédagogique et professionnel.

Chaque microstructure est coordonnée par :

- 1 enseignant recruté sur profil
- 1 AED
- 1 coordonnateur
- des enseignants de diverses disciplines qui complètent l'équipe éducative

Les Territoires Numériques Éducatifs (TNE)

Les Territoires Numériques Éducatifs proposent un modèle d'accélération du numérique dans l'enseignement scolaire à la fois public et privé, de la maternelle au lycée.

Le département des Bouches-du-Rhône a été retenu pour faire partie des 10 départements bénéficiaires de ce programme. 19 millions d'euros sont mobilisés.

Les moyens alloués permettent de :

- Équiper prioritairement les écoles pour atteindre le socle numérique commun, compte tenu du bon équipement des collèges et lycées

- Développer des espaces innovants (tiers lieux, lab,...) dans les territoires identifiés en fragilité numérique
- Former l'ensemble des professeurs à l'usage pédagogique du numérique
- Établir un état des lieux des besoins en formation de tous les enseignants dans les Bouches-du-Rhône
- Mettre en place la certification des adultes avec PIX+EDU
- Élaborer une stratégie d'accompagnement des parents en territoire
- Former les directeurs et les chefs d'établissement à la prise en compte de la parentalité dans la rédaction des projets d'école, d'établissement, de réseau.

TNE - Synthèse du projet

Assurer la continuité des apprentissages de l'école au lycée avec le numérique en visant la certification des compétences numériques des élèves. Acculturer et accompagner l'enseignant dans la maîtrise du numérique dans les pratiques. Accompagner le jeune et sa famille dans les usages responsables du numérique. Participer à l'aménagement du territoire à l'ère du numérique dans le cadre d'un territoire connecté.

 Chiffres clés du projet	1 146 Écoles primaires	137 Collèges	62 Lycées	
	22 250 Enseignants	327 821 Elèves		88 Collectivités partenaires

Illustrations

Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4
<ul style="list-style-type: none"> • Équiper les formateurs (ERUN, circonscriptions) pour leur permettre d'assurer au mieux l'accompagnement et la formation des enseignants du 1er degré. 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des applications en collaboration avec des start-up locales pour faciliter la différenciation pédagogique au cycle 2 et 3. 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les besoins des enseignants en formation au numérique grâce à un questionnaire traité sous la forme d'un tableau de bord mis à disposition des prescripteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer une plateforme immersive pour développer les compétences en langues vivantes des élèves.



Le dispositif SNU

Le Service national universel (SNU) est un dispositif d'engagement qui s'adresse aux jeunes de nationalité française âgés de 15 à 17 ans.

Il vise quatre objectifs principaux :

- Faire vivre les valeurs républicaines
- Renforcer la cohésion nationale
- Développer une culture de l'engagement
- Accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes

Pour la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- En 2022, 3 825 jeunes ont participé aux 3 sessions, celles de février, juin et juillet
 - 2 centres ont été ouverts en février : un dans les Bouches-du-Rhône et un dans le Var
 - En juin et juillet : 7 centres pour chaque session (1 par département sauf pour le département des Alpes-Maritimes qui en a assumé 2 pour chaque session)
- Au total 2 320 jeunes ont effectué le stage de cohésion en 2022.

Pour 2023, l'objectif est d'atteindre 3 470 inscriptions et de programmer 6 centres pour le 1^{er} semestre 2023.

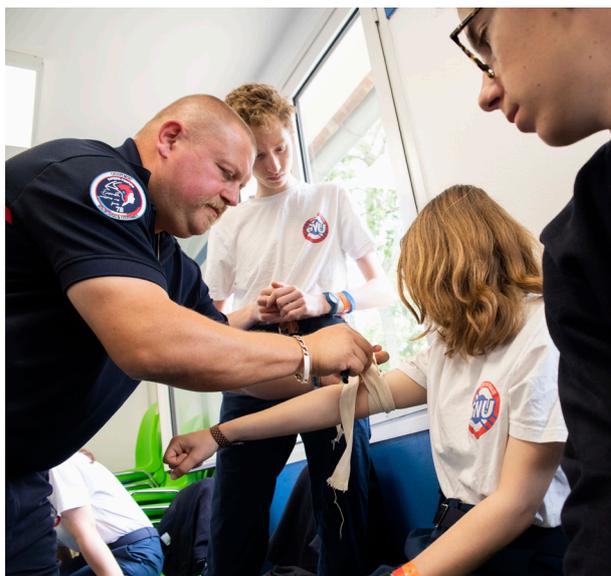
Le SNU comprend trois phases :

- Un séjour de cohésion de deux semaines hors du département de résidence.
- Une mission d'intérêt général qui doit commencer dans l'année qui suit le séjour de cohésion et qui doit se terminer un an après avoir débuté. Elle doit avoir une durée minimale de 84 heures dans une collectivité, une association, un service public dans l'un des domaines suivants : citoyenneté, solidarité, santé, culture, environnement et développement durable, sport, éducation, défense et sécurité civile. Cette mission est réalisée dans le département de résidence du volontaire.
- Une démarche facultative d'engagement de trois mois à un an, jusqu'à l'âge de 25 ans, notamment dans les dispositifs déjà existants tels que le service civique, le service volontaire européen, le bénévolat, etc.

3 séjours de cohésion seront organisés pendant le **1^{er} semestre 2023** selon le calendrier suivant :

- du 16 au 28 avril
- du 11 au 23 juin
- du 4 au 16 juillet

Le SNU connaît une montée en charge importante depuis 2019, année de son expérimentation. En effet, en 2019, ce sont 2 000 jeunes qui ont pu bénéfi-



cier du SNU **au niveau national**, puis 15 000 jeunes en 2021 et enfin 32 000 jeunes en 2022. L'objectif pour 2023 est d'atteindre 64 000 jeunes ayant réalisé le SNU au niveau national.

Le Service civique

1 511 volontaires ont été recrutés sur l'année 2022 pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (chiffre en date du 5/12/2022).

Le Service civique est un engagement volontaire, de 6 à 12 mois, pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la Nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.

L'objectif de l'engagement de Service civique est à la fois de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur des défis sociaux et environnementaux et de proposer aux jeunes un cadre d'engagement dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leurs projets d'avenir.

Dispositif « Pass'Sport »

Le « Pass'Sport » est une aide, d'un montant forfaitaire de 50 euros, permettant de réduire, au bénéfice des personnes mentionnées ci-dessous, le montant de l'adhésion ou de la prise de licence proposée par les structures et associations sportives éligibles pour la saison 2022-2023.

Cette aide prend la forme d'un remboursement par l'État de la réduction de 50 euros pratiquée par les

structures et associations sportives sur le tarif de l'adhésion ou de la prise de licence.

Bénéficiaires

Le bénéfice du « Pass'Sport » est ouvert, pour l'année 2022, aux personnes remplissant l'une des conditions suivantes au 30 juin 2022 :

- Être âgé de 6 à 17 ans révolus et bénéficiaire de l'allocation de rentrée scolaire
- Être âgé de 6 à 19 ans révolus et bénéficiaire de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé
- Être âgé de 16 à 30 ans et bénéficiaire de l'allocation aux adultes handicapés
- Être un étudiant âgé au plus de 28 ans révolus et bénéficiaire, au plus tard le 15 octobre 2022, d'une bourse d'enseignement supérieur sous conditions de ressources attribuée ou financée par l'État ou d'une aide annuelle accordée par les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires
- Être un étudiant âgé au plus de 28 ans révolus et bénéficiaire, au plus tard le 15 octobre 2022, d'une aide annuelle sous conditions de ressources, dans le cadre des formations sanitaires et sociales

Structures éligibles

- Associations sportives et structures affiliées aux fédérations sportives agréées ;
- Associations sportives agréées, non affiliées à une fédération agréée, domiciliées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou soutenues au titre de l'année 2022 par le programme « Cités éducatives » de l'État.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur contribue à l'atteinte de l'objectif national, à savoir 2 millions de bénéficiaires, sans qu'un objectif spécifique ne lui ait été fixé.

81 659 jeunes ont pu bénéficier du dispositif sur la période du 1^{er} septembre 2021 au 15 décembre 2022, soit déjà plus que les 77 874 jeunes ayant pu en bénéficier l'an dernier pour un montant total de 4 082 950 euros.

Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 (JOP)

A l'occasion des prochains JOP qui se dérouleront à Paris en juillet-août 2024, une partie des compétitions est délocalisée en région.

Marseille accueillera les épreuves de voile, Marseille et Nice une dizaine de matchs de football.

Des opérations pour améliorer la qualité de l'accueil des JOP, créer les conditions pour le développement de nouvelles pratiques sportives, plus inclusives, plus responsables et respectueuses de l'environnement sont mises en place.

Centre de préparation des Jeux (CPJ)

Certaines infrastructures sportives sont susceptibles d'accueillir des délégations soit à l'occasion de la période olympique, soit au préalable lors de phase de préparation ou de compétitions préolympiques :

- 34 collectivités disposant d'au moins 1 centre labellisé CPJ (certaines collectivités disposent de plusieurs CPJ, chaque CPJ peut concerner plusieurs équipements et donc plusieurs disciplines)
- 66 Centres de Préparation aux Jeux en PACA
- 157 disciplines cumulées

« Paris 2024 » affiche par ailleurs déjà 5 sites labellisés : stade Luminy, centre équestre Pastré, complexe sportif Jean Bouin à Marseille, base nautique du port d'Hyères et le stade nautique d'Antibes.

Le label « Génération 2024 »

Il s'agit d'un dispositif, à destination des écoles et établissements scolaires, qui vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes.

Depuis 2018, **79 écoles, 75 collèges et 38 lycées** ont été labellisés « Génération 2024 » au sein de la région académique PACA. Cette opération concerne également les universités. Depuis mai 2022, les établissements socio-médicaux peuvent également être labellisés.





La future cité scolaire internationale de Marseille

La cité scolaire internationale de Marseille est un projet majeur porté par l'ensemble des institutions compétentes en matière éducative : l'État, à travers le ministère de l'Éducation nationale, la ville de Marseille, le département des Bouches-du-Rhône et le conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La cité sera implantée sur le site d'Euroméditerranée. Les travaux ont débuté en septembre 2021.

L'établissement permettra d'accueillir 2 000 à 2 200 élèves du primaire au lycée. Son ouverture est prévue pour la rentrée 2024.

La cité scolaire internationale proposera aux élèves une offre linguistique diversifiée autour de cinq langues : anglais, allemand, arabe, espagnol, chinois. Cette offre linguistique pourra être complétée par d'autres langues. L'italien, l'hébreu, l'arménien, le portugais et le russe pourront être proposés, leurs contenus culturels constitueront des éléments de connaissance et d'ouverture citoyenne déterminants.

La dimension culturelle sera forte à travers la dénomination « Méditerranée et Orient ». Il s'agira de permettre la découverte d'autres cultures à travers l'enseignement des langues.

Le projet s'articule avec une politique plus large de développement d'une offre linguistique de haut niveau dans l'ensemble du secteur de la future cité scolaire. C'est notamment le cas avec l'ouverture à la rentrée scolaire 2022 d'une section internationale américaine au collège Versailles. Cette politique a vocation à s'étendre.

L'excellence et la mixité sociale sont des éléments substantiels du projet. L'objectif est d'accueillir des enfants au profil international (enfants de cadres internationaux, familles binationales...) ainsi que des élèves marseillais de tous les quartiers.



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

www.ac-aix-marseille.fr

